

Aide-mémoire Tâche à l'éducation des adultes

1280 heures

Tâche éducative (TÉ) (800 h)

Cours et leçons ainsi que suivi pédagogique (768 h)








**Temps
assigné**

Banque d'heures de journée pédagogique (32 h)

Autres tâches professionnelles (ATP) (480 h)



**Temps
assigné**

ATP général (280 h)

-  Journées pédagogiques (en sus des 32 h), soit 49 heures
-  Responsabilités confiées par la direction du centre (mandats, projets, etc.)
-  Réunions et rencontres (de concertation, de spécialité, etc.)
-  Échanges, suivis, rapports et communications avec d'autres membres du personnel, la direction du centre, les partenaires (suivi d'élèves, etc.)
-  Participation aux comités conventionnés et non conventionnés
-  Activités de formation
-  Fonction générale

ATP – Perso (80 h)

ATP – Perso + (120 h)

-  Lieu déterminé par l'enseignant
-  Peut être en dehors de l'amplitude

Confection de la tâche

Vous devez tenir compte :

Avant

- ⓘ Pour 24-25, la moyenne est de 29 heures à l'école et peut varier selon les circonstances (comités, la période de l'année).
 - ⓘ En 25-26, la moyenne sera de 28 h et en 26-27 elle sera de 27 h, car l'ATP-Perso+ augmente d'une heure chaque année.
 - ⓘ Respect de l'amplitude, soit 35 h/semaine
 - ⓘ Consultation collective¹
 - ⓘ Consultation individuelle²
- } Déterminer et faire reconnaître le nombre d'heures
pour l'ATP général) }

Pendant

- ⓘ Inscrire seulement les activités récurrentes
- ⓘ Annualiser 49 h dans l'ATP général pour les journées pédagogiques
- ⓘ Ne pas inscrire l'ATP perso dans l'horaire

Après

- ⓘ Noter les heures faites (tenir un agenda, outil Excel)
- ⓘ Tâche devient officielle le 15 octobre.

¹ Après discussion avec la direction, s'il y a mécontentement se référer au mécanisme de résolution des difficultés.

² Après discussion avec la direction, s'il y a mécontentement se référer au mécanisme de résolution des difficultés.